

Fabriquer ses préparations à base de plantes et d'huiles essentielles pour ses animaux

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une connaissance pratique de reconnaissance des principales espèces de plantes (en milieu sauvage et cultivées)
- Savoir fabriquer les principales préparations galéniques pour le bien-être du troupeau
- Réduire ses dépenses en préparations en les réalisant soi-même avec un minimum de matériel et de matières premières

CONTENU

Jour 1 :

- Rappel des notions de la phyto-aromathérapie : principes actifs et solvants
- Différentes façons de préparer les plantes : Fabrication d'une alcoolature
- Informations sur la législation
- Sortie sur le terrain : reconnaissance des plantes
- Macérâts huileux, fabrication d'une pommade en salle
- Séchage et conception de mélanges pour la préparation des infusions, décoctions et macérations

Jour 2 :

- Sortie sur le terrain : reconnaissance des plantes
- En salle : utilisation des huiles essentielles, huile aromatique
- Séchage et conception de mélanges pour la préparation des infusions, décoctions et macérations
- Gel, fabrication d'ovules aux huiles essentielles, suppositoires
- Bassines à lécher
- Approvisionnement en matières premières

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Formation conjointement réalisée par un éleveur des simples et d'une vétérinaire
- Alternance entre sorties sur le terrain et travail en salle avec la participation aux fabrications
- Apports théoriques en salle, échanges stagiaires/intervenant.
- Présentation avec diaporama, vidéoprojecteur et paperboard.
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences en fin de formation

Moyens matériels : Pas de matériel spécifique requis.

INFOS PRATIQUES

Lieu : secteur Puget-Théniers

Date : lundi et mardi 14 et 15 novembre 2022.

Durée : 14 heures ; Horaires : 9h00 - 17h00.

Repas : tiré du sac.

Intervenants :

Michel THOUZERY, *conseiller en phyto-aromathérapie, éleveur, producteur de PAM à Simples* ; Lucile BROCHOT, *Vétérinaire, phytothérapeute*

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice en productions animales, agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97.

Public : Producteurs installés et porteurs de projet.

Prérequis : Aucun

Tarif :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 300 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 240 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 09/11/2022
- **Validation de l'inscription** : remplir le formulaire suivant [ICI](#) ; se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires** : maximum 15, avec un minimum de 7 pour maintien de la formation.
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à trois jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour tout porteur de PSH, nous contacter.**